

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 48

Artikel: Au tribunal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212538>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^e, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 1^{er} décembre 1916 : Cric, crac ! (V. F.). — A mè, la prima ! — Le Conteur des dames. — Pour des truffes !... — Que voulez-vous, c'est la guerre !... (Louis Ballenegger). — Années de misère (Maurice Gabbud.) A suivre. — Un hommage à l'armée (H.).

A NOS ABONNÉS

Nous nous excusons une fois encore de la publication tardive du CONTEUR. C'est toujours la grève qui en est cause. Mais dès la semaine prochaine notre journal reprendra sa vie régulière et au Nouvel-An nos abonnés auront eu quand même leurs 53 numéros de 1916.

CRIC, CRAC !

Le dragon X était un soldat à qui sa passion immodérée, pour le petit blanc avait joué plus d'un tour. A une inspection à Yverdon, il s'était vu infliger deux jours d'arrêts pour une intempérance de langage. Mais il comptait bien ne pas les subir. N'avait-il pas pour ami intime le chef du département militaire, qui était alors M. Viquerat ! C'était en 1879. Notre homme prend le train pour Lausanne et monte dare dare au château.

— Monsieur le conseiller d'Etat est-il à son bureau ? demande-t-il à un employé du département. Il faut absolument que je le voie.

— Qui puis-je annoncer ?

— Dites-lui seulement que c'est son ami X., député.

Quelques instants après, X était introduit auprès de M. Viquerat.

— Salut, conseiller !

— C'est toi, mon ami, quel bon vent t'amène ?
— J'aurais un petit mot à te dire. Mais au fait, non, j'aime mieux te passer ce papier ; tu seras plus vite au courant.

Et, tirant de sa poche un pli officiel, X le tend au chef du département, lequel ne se pressait pas de le déplier : « Vous êtes tous les mêmes, vous autres députés, toujours les poches pleines de lettres de recommandation » dit M. Viquerat.

— Lis toujours, conseiller.

Voyons cette affaire : « Le préfet du district d'Yverdon somme le dragon X de se rendre à la geôle du district, le 15 juillet, à 8 heures du matin, pour y subir quarante-huit d'heures d'arrêts ».

Alors, M. Viquerat, faisant le geste de fermer une porte à double tour :

— Cric, crac ! te voilà dedans, mon ami, dedans pour deux jours ! Il n'y a pas de nani : dedans ! cric, crac. Et qui est-ce qui te fourre dedans ?

— C'est le commandant Compondu.

— Ah ! c'est le commandant Compondu ! Bon homme, le commandant Compondu, bien bon homme. Eh bien, veux-tu que je te dise, il a bien fait, le commandant Compondu, rudement bien fait !

— Oui, mais, conseiller, tu vas arranger cette

affaire. Tu comprends, un député au clou, ce serait un terrible affront.

— C'est pas le député qu'il fourre dedans, le commandant Compondu, c'est le dragon. Et puis, des arrêts militaires, c'est pas une peine infamante. Des arrêts militaires, que diable, c'est des arrêts militaires !

— S'il te plaît, conseiller, tâche voir de me lever ça.

— Je puis pas, mon ami ; suis pas compétent, moi ; pas compétent, pas du tout compétent.

— Si tu voulais pourtant, je puis pas te dire combien je t'en serais reconnaissant.

— Je vois ce qui te gêne : c'est par rapport au boire. Tu te dis que tu ne pourras prendre tes quartettes pendant ces deux jours. Pour ça, c'est une affaire en règle, il faudra t'en passer. Mais je veux bien tenter quelque chose pour toi : je vais écrire au préfet pour qu'il te permette de vider une douzaine de siphons, six le premier jour, autant le deuxième. Oui, mon ami, je lui écrirai et tu pourras en prendre douze, six par vingt-quatre heures, douze siphons pour les quarante-huit. C'est tout ce que je puis faire pour un homme qui doit être deux jours dedans, cric, crac ! V. F.

Au tribunal. — Le président demande à un prévenu s'il a déjà été condamné. Comme celui-ci répond : « non », le président lui rappelle qu'il a déjà comparu plusieurs fois pour divers délits, et il les énumère.

Sur ce, le prévenu, l'interrompt : « C'est vraiment pas la peine, si vous ne m'avez fait venir que pour me reprocher toutes ces péccadilles ! »

A MÈ, LA PRIMA !

L'autro dzo l'étaient on part pè la pinta que barjaquávant su cllia società que l'ài diont lo sauvetádo, que l'est don clliaò que vont aveinta avoué l'ão naviois, lè dzeins que vont fère pè su lo lè d'ài partiés dè nève-chrétiens et que sè voyont piattà dedein quand 'na fulaie dè vaudaira potsè l'ão liquietta et que la gaula la fà tsaveri sein dessus-dezo.

Ma fai, quand on a lo guignon dè sè vaire plliondzi dinse io lo lè est prévond, on ne d'ài pas être à noce et on est ben'èze dè cheintre cauquon que vignè vo racerotsi, kà, on sarai bo et bin fottu, surtout s'on ne sà que nadzotta, coumeint on boliat dein 'na mermità dè cougnarda ài premiaux.

— Oi, desà lo martsau, respet por clliaò daò sauveladzo vouaïque àò mein d'ài gaillà que sont pas d'ài capons et que n'òn poaire ni d'ào dzoran, ni d'ào mourdzet, ni dè la vaudaira po s'eimbantsi su lo lè po sauvà l'ão seimblliaù. Kà, diantre ! onna dzein est adè onna dzein et que fà petètrè bin fauta !

— No dio pas ! la società est ball' et bouna ! l'ài repond lo valet à l'assesseu, qu'a on gros tropé, mà, mè seimbllio que, po cein, on fà pi tràp po lè dzeins et pas prào po lè bitès et ye voudre qu'on baillè assebin d'ài primès à clliaò que gràvont les bitès dè sè tià ; dièro y'ein a-te

dè clliaò pourro bitès que sè dérupidont avau ruvinès dein lè montagnes ? Et dièro n'ein vait-on pas que sè font ècliafià pè clliaò treins àobin estrepia pè clliaò novallès carioles que traçont sein z'ègà ? Sè prào que, po lè bitès l'ài a l'assurance ; mà, ne fà rein ! on hommo qu'a sauvà 'na bitè a atant dè drai à 'na prima que cè qu'a sauvà 'na dzein. Diantre ! 'na balla modze, l'a faut adè payi quarant'à cinquanta pices ; y'a bin d'ài dzeins que ne lè valliont pas, lè cinquante pices !

— Eh bin ! su d'acco avoué t'è ! l'ài fà lo Jules àò grenadier ; atant po clliaò que sauvont lè bitès que clliaò que sauvont d'ài dzeins, n'ia rein dè pe justo !

— Ah ! cllia società baille dinse d'ài primès à clliaò que sauvont cauquon ? fà lo valet à Trotson — la pe granta roùta d'ào veladzo — n'ein savè pardie pas lo mot ; assebin, m'ein vé l'ão z'einvouyi 'na lettra po ein avai iena, dè prima, kà, n'ia pas grantein, y'è raveintà du dedein la Mounaira on hommo qu'allavè sè n'èyi !

— Quoui ? t'è ! Kaise-tè, dzanliào que t'è ! Et quoui as-tou sauvà don ?

— Eh bin ! attiutadè se n'est pas verè : La senanna passà, y'ète zu, dévai la né, mè bagni dein la Mounaira àò bet d'ào prà Dàvi Fifel et y'ète ein trein dè bin trielliè et barbotà dein lo rio, quand, to per on coup, cheinto lè pi que mè tsequont et vouaïque que regatto dein ion dè clliaò gros gots qu'ont po lo mein veingt pi dè prévond ! Boailàvo : « Ao sécor ! » tant que poivè, mà nion m'ouïssai ; cheintai que y'eimpattavè adè mè, y'avè dza l'èdhie que mè vegnà tantqu'à la dierdietta et y'arè bo et bin colà tantqu'à fin fond dein lo borbot, quand véyo la brantsa de 'na saudze que trainavè à rà l'èdhie ; à fonce dzevattè et écuandzi, l'ài mè racerotsè, et ein mè crampouneint fermo, mè revouaïque amont. Ah ! mè z'amis ! vo pàodès comptà que y'è zu 'na rada poira ! kà, n'ia pas ! sein mè, y'ète bo et bin n'èyi ! Ora, n'è-yo pas drai à 'na bona prima, ditès-vai ? ...

Pour être recherché. — Un homme très capable, mais que sa modestie, excessive, tenait éloigné du monde, se plaignait de ne pouvoir trouver quelque emploi qui lui permit de gagner son pain.

— Oh ! mon cher, lui fit quelqu'un, vous attendrez en vain qu'on vous vienne chercher, si vous n'avez d'autres amorces que vos mérites. Que ne vous faites-vous voleur ou assassin ; on saura bien alors venir vous chercher.

Tir aux pipes !... — Dis-vo, Auguste, pour-quoi vises-tu toujours ce gros homme-là, à gauche ?

— Oh ! tu comprends, ce bougre-là ressemble comme deux gouttes d'eau à mon propriétaire, qui vient de m'augmenter mon loyer. Y a pas, y faut que je l'aie.

— Mais, nigaud, si tu atteins le centre y ne fait que de grogner ; y tombe bas.

— Tant mieux, plus y grognera et plus ça me fera plaisir. C. P.